

# Conditions particulières de vente

Les conditions de vente sont celles du décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de la loi n° 92 – 645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. D.S.O est titulaire d'une Licence d'Agence de Voyages n°IM059 200 002– Garantie Financière: APST.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de ces conditions générales disponibles sur simple demande, et de l'adhésion à l'ensemble des conditions particulières de vente décrites ci-dessous.

**Inscription / règlement :** l'inscription ne devient effective qu'après réception d'un versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total de la prestation, et du bulletin de réservation signé par le client si vous payez par chèque ; le paiement du solde du montant total devra nous parvenir au moins 30 jours avant la date de début du séjour, sans rappel de notre part.

Vous avez également la possibilité de payer directement sur le site par carte bancaire en 1 ou 3 fois. Vous recevez alors directement la confirmation de votre inscription par mail.

En cas d'inscription moins d'un mois avant le stage, le client devra verser l'intégralité du coût de la prestation.

**Prix:** Les prix indiqués sont forfaitaires, et sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées et non de journées entières. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes, nos propres services au titre de la conception et à la réalisation des stages, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur la base des conditions économiques en vigueur au 15 septembre 2017. Conformément au régime de TVA sur la marge des agents de voyages, les factures émises par l'organisateur ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues.

**Révision du prix:** Les prix peuvent être révisé par DSO, y compris pour les clients déjà inscrits, dans les conditions et selon les modalités ci-après:

- coût des transports et notamment du carburant calculé sur la base des références économiques de la moyenne du High CIF Northwest du mois de janvier 2019
- des redevances et taxes (atterrissage, embarquement, débarquement, sécurité, écotaxe...) connues au 15 septembre 2017
- de la parité euro/dollar connue au 15 septembre 2017

En cas de variation de ces données économiques, DSO se réserve le droit de répercuter intégralement les variations, tant à la hausse qu'à la baisse, en modifiant en conséquence le prix de vente dans les limites légales prévues par les articles L 211-12 et R 211-8 du Code du Tourisme. Toutefois et conformément à l'article L 211-12 du Code du Tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue pour les clients déjà inscrits. Le prix de vente en vigueur au moment de l'inscription sera indiqué lors de la conclusion du contrat. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est égale ou supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

**Minimum de participants :** les prix indiqués ont été établis sur la base d'un minimum de 12 participants. Dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint, DSO peut annuler le stage au plus tard 20 jours avant la date de départ ou appliquer un supplément par participant. Le montant de ce supplément sera alors indiqué au client.

**Obligations de DSO :** DSO garantit le bon déroulement du séjour ou voyage, en France ou à l'étranger, sans toutefois être tenu pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait d'un tiers.

**Annulation :** toute demande de modification ou d'annulation du fait du client devra être adressée par tout moyen permettant d'en accuser réception à DSO. La date de réception de cette demande sera celle retenue pour le calcul des frais d'annulation visés ci-dessous:

- 0% à moins de 30 jours

- 50% entre 31 et 59 jours
- 75% à 60 jours

Pour toute annulation du fait du client, et ce quelle que soit la date, les frais de dossier et les frais d'annulation sont retenus. Si DSO se trouve dans l'obligation d'annuler un stage, soit pour une raison indépendante de sa volonté, soit en cas de force majeure, les participants se verront proposer, dans la mesure du possible, des prestations équivalentes d'un coût comparable. L'annulation de son stage et les nouvelles propositions seront notifiées au participant. Celui-ci pourra choisir parmi les nouvelles propositions. Si toutefois, il ne trouvait pas, il obtiendrait systématiquement le remboursement de l'intégralité des sommes versées et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

**Formalités administratives:** il appartient aux participants de s'assurer qu'ils sont en règle avec les formalités de police, de douane et de santé.

**Hôtellerie :** la prise de possession et la restitution de la chambre par les participants se fera selon les usages de l'hôtellerie et aucune réclamation ou demande de remboursement à cet égard ne pourra être prise en compte. Si un hôtel avec lequel nous travaillons habituellement est complet ou ne peut assurer les prestations contractuelles, DSO se réserve le droit de faire exécuter ces prestations par un autre établissement de qualité et/ou de classification équivalente. L'acheteur en sera informé par écrit et ne pourra se prévaloir de cet état pour réclamer une quelconque compensation ou remboursement partiel.

**Vois et pertes :** DSO n'est pas responsable des vols qui seraient commis dans les hôtels.

**Réclamations :** toute réclamation relative à un séjour doit nous être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

**Assurances :** DSO a souscrit une assurance Responsabilité Civile n° HA RCP.....auprès d'Hiscox afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle que notre structure peut encourir, et ce, dans les limites de la dite police.

**Responsabilité:** en aucun cas, DSO ne pourra être tenu pour responsable du fait de circonstances relevant de la force majeure ou du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat. La responsabilité de DSO ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects. DSO ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Agissant en tant qu'organisateur de séjours, DSO est amené à travailler avec plusieurs prestataires de services (hôteliers, transporteurs). Il ne peut être confondu avec ceux-ci qui assument leurs propres responsabilités. Toute activité physique comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant en est conscient et l'assume en toute connaissance de cause. Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité d'accidents ou d'éventuels incidents pouvant survenir aux participants. Chaque participant doit se conformer aux règles élémentaires de prudence et de sécurité, et suivre les décisions prises par les encadrants. Il s'engage par ailleurs à disposer des qualités physiques requises au regard des difficultés et des distances prévues au séjour. DSO ne saurait être tenu responsable des conséquences des retards, incidents ou accidents survenus lors des transports du domicile à l'hôtel. Chaque participant est responsable de son matériel. DSO décline toute responsabilité en cas de sinistres sur chute individuelle ou collective, ainsi qu'en cas de vol.

Lors d'un déplacement dans un pays étranger de la C.E.E., il est important de vous munir de la carte vitale européenne, fourni gratuitement par votre centre de Sécurité Sociale nécessaire afin d'éviter l'avance des frais en cas d'hospitalisation.

**Réclamations:** toute défaillance dans l'exécution du contrat doit être constatée sur place, signalée et justifiée le plus tôt possible, par tout moyen permettant d'en accuser réception à DSO. Aucune appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte.

**Informatique et liberté** : La participation aux stages implique pour chaque participant l'acceptation de l'utilisation par DSO des photographies et films pouvant le représenter, réalisées dans le cadre d'un stage, pour la promotion de ceux-ci.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, notre site a été déclaré à la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à : « DSO, 3 allée de la prairie 59320 Radinghem en weppes »